

**- POUR LA DÉFENSE DE NOS RETRAITES et DES SERVICES PUBLICS,
 - POUR NOS SALAIRES !**

PRÉPARONS ENSEMBLE LA GRÈVE À PARTIR DU 5 DÉCEMBRE !

→ https://sntrscgt.vjf.cnrs.fr/IMG/pdf/15_10_19_-_communiqu_e_unitaire.pdf



Non, à la réforme des retraites Delevoye/Vidal. Le rapport Delevoye sur les retraites et le système par points ne peut pas être une base de discussions.

Pour la FERC CGT le rapport Delevoye sur les retraites, qui entend instaurer un système par points ne peut pas être une base de discussions. Cette réforme vise à instituer un régime universel par points, avec une vision purement financière des retraites consistant à plafonner les pensions à 14% du Produit Intérieur Brut, ce qui ne pourrait que mécaniquement conduire à une réduction pour toutes et tous, retraités.es actuels comme futurs. Au ministère de l'ESRI, les personnels seraient doublement pénalisés, à cause du mode de calcul, mais aussi en raison de l'intégration des primes dans le calcul et de la faiblesse de celles-ci. Les projections effectuées sur la base du rapport Delevoye montre que les personnels pourraient perdre

plusieurs centaines d'euros par mois sur leur pension, même en travaillant plus longtemps. Il est urgent d'ouvrir des négociations salariales, **notre pouvoir d'achat a déjà plongé de 16% depuis 2008, il faut revaloriser le point d'indice pour toute la fonction publique.** Depuis des années nous nous mobilisons pour nos salaires et nous alertons sur leur «*décrochage*», aujourd'hui le projet Delevoye remet cette question au centre des discussions car il fait apparaître les conséquences extrêmement néfastes du gel du point d'indice. Les 2 mois de «*concertation*» à venir (2 réunions!) ne permettront pas de rattraper les retards cumulés, et même si le gouvernement était prêt à mettre les milliards nécessaires sur la table, cela permettrait juste aux personnels de nos ministères de ne pas perdre plus que les autres fonctionnaires!

La question des retraites est intimement liée à la répartition des richesses produites dans le pays, le système de retraites proposé par le gouvernement représente une profonde remise en cause du contrat social existant entre l'État et ses agents.

Pour la FERC CGT tout ceci est inacceptable. La FERC CGT exige :

- l'abandon du projet de réforme Macron/Delevoye de système universel par points,
- le maintien et l'amélioration du code des pensions civiles et militaires, avec le maintien du calcul du montant de la pension basé sur les 6 derniers mois d'activité,
- une pension d'au moins 75% du revenu net d'activité (pour une carrière complète) sans que celle-ci ne puisse être inférieure au SMIC.

Déclaration liminaire de la FERC CGT au CT-MESR du 26 septembre 2019,
 extraits (texte complet ici
 → http://www.ferc-cgt.org/IMG/pdf/declaration_liminaire_de_la_ferc_cgt_au_ct.pdf

La loi dite «de transformation de la Fonction Publique» a été promulguée cet été, malgré l'opposition des organisations syndicales de la Fonction Publique (CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, SOLIDAIRES, CFE-CGC, CFTC et FA-FP).

La FERC CGT continue de dénoncer cette casse de la Fonction Publique et la minoration des instances de représentation du personnel que sont les CAP et la disparition des CHS-CT. Le gouvernement veut à présent mettre en place «*en marche*» forcée les décrets d'application pour vider les CAP de leurs prérogatives, notamment en matière de mobilité et de carrière. Empêcher le travail paritaire, comme c'est prévu, ne va qu'aggraver l'arbitraire, les erreurs et au final l'insatisfaction des personnels et multiplier les recours.

Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR). Concernant les personnels de l'ESR (ITRF, AENES, Bib), le ministère préfère consulter la Conférence des Présidents d'Université (CPU) avant les organisations syndicales. **Nous rappelons que la CPU n'est pas l'employeuse :** nous restons fonctionnaires d'État, l'employeur reste le ministère. Nous exigeons que les organisations syndicales soient consultées au préalable.

Loi programmation de la recherche. Les préconisations des trois groupes de travail sur la loi de programmation de la recherche sont à présent publiques. Si on peut être en accord avec certains constats, les solutions proposées ne vont pas dans le bon sens. Elles sont la déclinaison de la loi de transformation de la Fonction publique pour les questions «*RH*». **Le recours au contrat de type CDI est élargi, les «*tenure track*» à la française sont demandées, il s'agit d'une nouvelle forme de contrat chercheur-se-enseignant-e précaire pouvant déboucher sur un CDI : quel progrès !** Bien sûr les CDD de missions sont revendiqués ! On nous affirme que les recrutements sur concours de fonctionnaires ne sont pas visés, ni même le statut. **La multiplicité des recrutements hors statut va très rapidement marginaliser celui-ci.**



Retraites
 Selon le Premier ministre «*la loi de programmation de la recherche et la réforme des retraites vont ensemble*». Il va jusqu'à reconnaître les «*limites*» du «*contrat social*» concernant ces personnels. La FERC CGT est entièrement d'accord pour dire que les fonctionnaires en général sont mal payés. Elle revendique que le point d'indice soit augmenté significativement et immédiatement.

La revalorisation des personnels de l'ESR est un dû, et depuis longtemps. La FERC CGT refuse toute individualisation du traitement. Elle dénonce les tentations de chantage «*prime en échange de réforme des retraites*» que semble vouloir proposer le gouvernement. **La FERC CGT s'oppose au système «*universel de retraites par points*»,** exige le maintien et l'amélioration des 42 régimes dont le Code des pensions civiles et militaires et le maintien du calcul sur le traitement des 6 derniers mois. La grève suivie de manière massive à la RATP le 13 septembre à l'appel de toutes les organisations syndicales est un prélude aux mobilisations à venir. **La FERC CGT appelle tous les personnels de l'ESR à se mobiliser de manière la plus large possible pour défendre et améliorer leurs systèmes de retraites.**

Les militants CGT qui avaient constitué des listes CGT FERC Sup en sections 14 (études romanes), 17 (philosophie), 18 (arts), 25 (mathématiques pures), 27 (informatique) et 60 (mécanique), ainsi que les listes intersyndicales, avec la FSU, en sections 5 (économie) et 8 (langues et littératures anciennes), ont réussi leurs élections.

Nous aurons ainsi 30 élus qui défendront nos valeurs. La CGT est arrivée en tête en section 17 (B), ainsi qu'en intersyndicale (section 5), et en 2^{ème} position en section 14 (A et B), et en intersyndicale en section 8 (B).

- Osez la CGT, Votez et faites voter pour des listes CGT.** Nos élus se sont engagés à :
- s'opposer à l'évaluation individualisée des personnels dans le cadre du "suivi de carrière",
 - défendre le CNU et ses prérogatives, en tant qu'instance nationale d'évaluation par les pairs,
 - défendre la diversité des profils et l'égalité des carrières,
 - en particulier donner priorité au rattrapage des carrières des femmes,
 - obtenir du temps pour toutes et tous,
 - garantir les libertés des EC et leur statut de fonctionnaire d'État.

À noter que l'intersyndicale CGT, FSU, FO, SUD, UNSA, CFDT, SNPTES avait interpellé le ministère et demandé que la date limite du scrutin soit décalée au 31 octobre ; demande non reçue !



Hausse des droits d'inscription : Le Conseil constitutionnel adresse un sévère rappel à l'ordre à l'État !



La CGT FERC Sup combat résolument la politique réactionnaire de ségrégation sociale menée par la ministre Frédérique Vidal et le gouvernement Macron-Philippe en matière de restriction de l'accès à l'Enseignement supérieur public au plus grand nombre : La loi ORE du 8 mars 2018 et *ParcourSup* qui ont instauré la sélection à l'entrée à l'université.

→ www.contre-la-selection.cgt.fercsup.net

L'arrêté du 19 avril 2019 qui a provoqué une augmentation considérable des droits d'inscription à l'Université pour les étudiant-es extra-communautaires. Des textes antérieurs ont mis en place des augmentations similaires pour les étudiant-es de nombreuses Écoles d'ingénieur publiques.

→ www.contre-hausse-droits-inscription.cgt.fercsup.net

Dans sa décision n° 2019-809 du 11 octobre 2019, le Conseil constitutionnel apporte un désaveu cinglant au gouvernement : il rappelle que l'article 13 du Préambule de la Constitution de 1946 dispose que « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État. ». Il en conclut qu'il « résulte de la combinaison de ces dispositions que l'exigence constitutionnelle de gratuité s'applique à l'enseignement supérieur public. ». Il ajoute : « Cette exigence ne fait pas obstacle, pour ce degré d'enseignement, à ce que des droits d'inscription modiques soient perçus en tenant compte, le cas échéant, des capacités financières des étudiants. »

Le texte → <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2019/2019809QPC.htm>

Même si ce n'est pas exactement la conception de service public national d'enseignement supérieur et de recherche, gratuit, laïque, démocratique et émancipateur que nous défendons, la CGT FERC Sup se félicite de cette reconnaissance à valeur constitutionnelle. Dans son communiqué du 11 octobre 2019, la Conférence des présidents d'université prend acte de la décision du Conseil constitutionnel et indique que cela « peut conduire à des bouleversements de grande ampleur dans les équilibres des financements de l'enseignement supérieur public ». C'est l'aveu qu'à terme le désengagement financier de l'État devait bien être compensé par l'augmentation des frais d'inscription pour tous et toutes, au prix de l'endettement des étudiant-es et de leurs familles.

Le gouvernement doit en tirer les conséquences et retirer l'arrêté du 19 avril 2019, exiger des établissements qui les ont augmentés ces dernières années, de revenir à des droits d'inscription modiques. Il faut abroger la loi ORE et *ParcourSup* et revenir à des financements récurrents suffisants de l'ESR.

Le Conseil constitutionnel rappelle ainsi au gouvernement que nul ne doit, nul ne peut, transgresser ces droits. La CGT FERC Sup propose aux personnels et usagers d'utiliser ce formidable point d'appui que constituent les Droits humains fondamentaux pour construire leurs luttes.



dessin de Box
(<http://boxdessins.over-blog.com/>)



en cours →

PLUS JAMAIS ÇA ! Le geste désespéré de Christine le 21 septembre, directrice de l'école Méhul à Pantin, bouleverse toute notre profession.

Par un courrier adressé à quelques personnes, notre collègue décrit le difficile exercice de son métier d'enseignante et de sa fonction de directrice. Sa lettre explique comment cette impossibilité de faire face a conduit à son épuisement puis à l'irréparable pour mettre un terme à sa souffrance devenue insupportable. (...) Par cette signature je réclame une toute autre qualité de vie au travail et je refuse que le travail engendre des situations de souffrance au quotidien, notamment par des demandes, des prescriptions et autres injonctions, le plus souvent dans l'urgence qui font perdre le sens de nos métiers. Un tel drame ne doit plus se reproduire.

Communiqué de presse → http://www.ferc-cgt.org/IMG/pdf/comm_de_presse_suicide.pdf

SIGNEZ ICI → <https://plus-jamais-ca.fr/>

Pétition UFSE-CGT « Non à la TVA - Défendons nos prestations sociales »

Actuellement vous bénéficiez d'une déduction de 1,26 € (Prestation Interministérielle restauration) du prix de votre repas si vous avez un indice inférieur à 480. Demain cette subvention sera assujettie à TVA.

NON à cette TVA, la P.I.M. n'est pas un avantage en nature. Cette TVA aura un impact sur votre ticket restaurant. Les associations de gestion ne pourront pas supporter le paiement de celle-ci et devront la répercuter sur le prix du repas. Aujourd'hui la PIM restauration, demain une TVA sur toutes les prestations sociales. Texte de la pétition → <https://ufsecgt.fr/IMG/pdf/petition-non-tva.pdf>

SIGNEZ ICI → <https://www.change.org/p/ufse-cgt-fr-petition-ufse-cgt-non-a-la-tva-defendons-nos-prestations-sociales>



Incendie de Lubrizol : l'entreprise doit payer.

Quelques jours après l'incendie de l'usine Lubrizol, classée Seveso 2, la préfecture de Seine-Maritime a finalement publié la liste des produits chimiques présents sur le site, soit 5 253 tonnes de produits chimiques détruits, dont plus de 60 % d'additifs multi-usages». La pression conjuguée des syndicats et de la population a fini par faire céder les pouvoirs publics.

L'annonce a été accompagnée des 479 fiches de sécurité qui précisent les caractéristiques des produits et les risques associés, notamment en cas de combustion. Les pouvoirs publics reconnaissent enfin la gravité de l'incendie. Quelques jours plus tôt, le préfet de région avait aussi dû reconnaître que des milliers de mètres carrés de toiture amiantés étaient partis en fumées.

Informations suffisantes pour calmer l'inquiétude des 2 000 manifestants? C'est peu probable ...

Communiqué de presse → https://www.cgt.fr/sites/default/files/2019-10/CP_CGT_Rouen_Comite_de_suivi.pdf



photo copiée du site leparisien.fr

Que reste-t-il de nos libertés? Sans que nous n'y prenions garde, une doctrine sécuritaire faite d'ordre, de contrôle, de sécurité, de surveillance généralisée s'est progressivement installée au détriment de nos libertés. Les lois répressives et liberticides se succèdent :

- 2015: Loi sur le renseignement permettant une surveillance très large et intrusive des citoyens. Instauration de l'état d'urgence,
- 2017: Loi anti-terroriste faisant entrer dans le droit commun les mesures d'exception de l'état d'urgence. Loi sur la sécurité renforçant les pouvoirs de police,
- 2019: Loi anti-casseurs portant atteinte à la liberté constitutionnelle de manifester.

Cet arsenal juridique a de lourdes conséquences pour les citoyens, les manifestants, les militants : présence dans nos rues de forces de l'ordre dotées d'armes de guerre, fichage élargi, interpellations arbitraires, atteintes au droit de manifester, fouilles, gardes à vue, comparutions immédiates, mises sur écoute, vidéosurveillance. Pour défendre nos droits et nos libertés, nous devons nous mobiliser face à cette montée de la surveillance et de la répression. Glissons-nous vers un régime autoritaire ?

Venez en débattre le 8 novembre 2019 à partir de 19h30 - salle à la MSHE

Paroles de militants et citoyens bisontins. Intervention d'Arié Alimi (avocat de la Ligue des Droits de l'Homme). Organisation Collectif Libertés Publiques de Besançon.

Les luttes Internationales

LA CGT CONDAMNE SANS RÉSERVE L'OPÉRATION MILITAIRE DU PRÉSIDENT TURC ERDOGAN EN SYRIE



Hevrin Khalaf secrétaire générale du Future Syria Party, capturée et exécutée par les milices turques près de Manjib.

Aucun argument ne peut justifier l'opération militaire lancée par le président de la Turquie au nord de la Syrie. La menace terroriste invoquée est ridicule.

La CGT dénonce cette intervention militaire qui est une violation flagrante du droit international quant au respect des frontières internationales. Aucun État souverain sur la planète n'accepterait une telle ingérence sur son territoire au prétexte fallacieux de créer une « bande de sécurité » au-delà de ses propres frontières.

Il s'agit de la part de la Turquie d'une opération militaire et de mise sous contrôle d'un territoire qui n'est pas le sien.

Le risque d'embrassement dans cette région du monde appelle à l'intervention de la communauté internationale sous l'égide de l'ONU. L'une des principales motivations de cet acte de guerre est de détourner en Turquie le mécontentement des couches populaires défavorisées appauvries par les effets néfastes d'une crise économique qui ne cesse de s'approfondir et de masquer les échecs politiques depuis les élections municipales et la mise en évidence de détournements de fonds énormes. Encore une fois, la chasse aux Kurdes est avancée pour gonfler le gilet de sauvetage nationaliste.

La France et la communauté internationale doivent créer les conditions de soutien et d'aide aux populations kurde et syrienne.

La CGT milite et œuvre pour la paix et le désarmement dans le monde. La CGT reste fermement opposée aux interventions extérieures par la guerre qui ne font qu'alimenter le désespoir, la détresse et la misère sociale. La CGT appelle toutes ses organisations et l'ensemble de ses adhérents à agir avec force pour que la paix revienne, à s'associer aux initiatives de protestation et de solidarité avec les victimes en Syrie et aux forces pacifiques et démocratiques en Turquie.

→ Consultez notre site CGT FERC Sup de l'UFC → <https://cgt-fercsup-ufc.frama.site/>

Osez la CGT → <http://cgt.fr/Syndiquez-vous-en-ligne.html>

ou téléchargez le bulletin d'adhésion → http://cgt.fr/IMG/pdf/bulletin_synd_telecharge.pdf, ou bien adressez-vous à un camarade CGT

la CGT-infos No. 22, lettre d'information du syndicat CGT FERC Sup de l'UFC, OCTOBRE 2019